



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### Activite

#### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom De Produit Activite  
No Du Produit 212-2

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyant du film routier

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : Autosmart International Ltd  
Lynn Lane,  
Shenstone, nr Lichfield  
Staffordshire. WS14 0DH  
England  
www.autosmartinternational.com  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
info@autosmartinternational.com

Personne À Contacter Mr. Russell Butler

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

#### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Xi;R38, R41.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage



Irritant

Phrases De Risque

R38 Irritant pour la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Conseils De Prudence

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

##### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

#### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

##### 3.2. Mélanges

## Activite

TRISODIUM NITRILOTRIACETATE  No CAS : 5064-31-3                      No CE : 225-768-6	1-5%		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">           Classification (CE 1272/2008)            Acute Tox. 4 - H302            Eye Irrit. 2 - H319            Carc. 2 - H351         </td> <td style="width: 50%; border: none;">           Classification (67/548/CEE)            Carc. Cat. 3;R40            Xn;R22            Xi;R36         </td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351	Classification (67/548/CEE) Carc. Cat. 3;R40 Xn;R22 Xi;R36	
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351	Classification (67/548/CEE) Carc. Cat. 3;R40 Xn;R22 Xi;R36		
C9-11 Alcohol 6EO  No CAS : 68439-46-3                      No CE :	1-5%		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">           Classification (CE 1272/2008)            Acute Tox. 4 - H302            Eye dam. 1 - H318         </td> <td style="width: 50%; border: none;">           Classification (67/548/CEE)            Xn;R22.            Xi;R41.         </td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Eye dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. Xi;R41.	
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Eye dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. Xi;R41.		
HYDROXYDE DE SODIUM  No CAS : 1310-73-2                      No CE : 215-185-5	1-5%		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">           Classification (CE 1272/2008)            Skin Corr. 1A - H314         </td> <td style="width: 50%; border: none;">           Classification (67/548/CEE)            C;R35         </td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008) Skin Corr. 1A - H314	Classification (67/548/CEE) C;R35	
Classification (CE 1272/2008) Skin Corr. 1A - H314	Classification (67/548/CEE) C;R35		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### Ingestion

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### Contact Avec La Peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### Contact Avec Les Yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### Moyens D'Extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

##### Risques Particuliers

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs irritantes peuvent se produire. Fumées âcres de : Oxydes de : Carbone. Azote.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

## Activite

### Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

### Équipement De Protection Pour Le Personnel De Lutte Contre Le Feu

Écran facial, gants de protection, casque de protection. Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. Retournez le récipient avec le côté endommagé vers le haut pour éviter des fuites. IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Déverser à l'égout si la réglementation locale le permet. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

### 6.4. Référence à d'autres sections

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient.

#### Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	Norme	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Remarques
HYDROXYDE DE SODIUM	VLEP				2 mg/m <sup>3</sup>	M

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

M = L'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements De Protection



#### Conditions De Procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

#### Mesures D'Ingénierie

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

#### Protection Respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3).

## Activite

### Protection Des Mains

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Utiliser des gants de protection en : Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc (naturel, latex). Les gants en néoprène sont recommandés. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

### Protection Des Yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

### Mesures D'Hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Clair (ou pâle). Paillé.
Odeur	Suave.
Solubilité	Soluble dans l'eau. Miscible avec l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~ 100 @ 760 mm Hg
Point De Fusion (°C)	~ 0
Densité Relative	~ 1.090 (20°C)
Tension De Vapeur (Air=1)	Non applicable.
Pression De Vapeur	Non applicable.
Taux D'Évaporation	Non disponible.
Valeur pH, Solution Concentrée	~ 13.0
Valeur pH, Solution Diluée	~ 11.5 @ 1%
Viscosité	~ 1 cSt
Température De Décomposition (°C)	Non disponible.
Seuil D'Odeur, Bas	Non disponible.
Seuil D'Odeur, Haut	Non disponible.
Point D'Éclair (°C)	Non applicable.
Température D'Auto-Inflammation (°C)	Non applicable.
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	Non applicable.
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	Non applicable.
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)	Non disponible.
Propriétés Comburantes	Non applicable.
Observations	Information declared as "Not available" or "Not applicable" is not considered to be justified for enabling proper control measures to be taken.

### 9.2. Autres informations

Composés Organiques Volatils (COV)	6 g/litre
------------------------------------	-----------

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

## Activite

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. La solution est fortement alcaline et réagit avec les acides forts en générant de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Skin Corrosion/Irritation - Animal Data

Sans justification scientifique.

Skin Corrosion/Irritation - Human Skin Model Test

Sans justification scientifique.

Skin Corrosion/Irritation - Extreme  $\geq 11.5$

pH

Informations Générales

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion .

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact Avec La Peau

Irritant pour la peau. Le produit contient une petite quantité de substances allergènes qui, chez les personnes prédisposées, peuvent provoquer une réaction allergique en cas de contact répété.

Contact Avec Les Yeux

Risque de lésions oculaires graves.

Voie D'Exposition

Ingestion . Contact avec la peau et/ou les yeux.

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Informations Médicales

Allergies et affections cutanées.

<b>Appellation</b>	<b>HYDROXYDE DE SODIUM</b>
--------------------	----------------------------

Dose Toxique 1 - DI 50	40 mg/kg (oral souris)
------------------------	------------------------

Dose Toxique 2 - DI 50	325 mg/kg (oral rat)
------------------------	----------------------

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.

<b>Appellation</b>	<b>TRISODIUM NITRILOTRIACETATE</b>
--------------------	------------------------------------

Dose Toxique 1 - DI 50	1000-2000 mg/kg (oral rat)
------------------------	----------------------------

Informations Toxicologiques

Le sel trisodique NTA a provoqué des tumeurs de rein chez les rats et les souris lors de la prise par voie orale et fortement concentré. Ces tumeurs sont basées sur les dommages d'organes lorsqu'on dépasse les limites de concentrations qui sont très fortes, par rapport à l'exposition sur l'homme. Il ne devrait poser aucun risque pour les humains, étant donné le niveau potentiel de d'exposition.

<b>Appellation</b>	<b>C9-11 Alcohol 6EO</b>
--------------------	--------------------------

Dose Toxique 1 - DI 50	2000 mg/kg (oral rat)
------------------------	-----------------------

Conc. Toxique - CL50	5 mg/l/4 h (inhalation rat)
----------------------	-----------------------------

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## Activite

### Écotoxicité :

Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques. On ne s'attend pas à ce que le produit soit nocif pour les processus de traitement des eaux usées. Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. Le produit ne contient pas d'agent complexant organique avec un taux COD de dégradation de < 80% après 28 jours. Le produit ne contient pas des halogènes organiquement liés.

#### **12.1. Toxicité**

Toxicité Aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité Aiguë - Invertébrés Aquatiques

Non déterminé.

Toxicité Aiguë - Plantes Aquatiques

Non déterminé.

Toxicité Aiguë - Micro-Organismes

Non déterminé.

Toxicité Aiguë - Organismes Terrestres

Non déterminé.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Dégradabilité :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Le produit est biodégradable, mais ne doit pas être rejeté à l'égout sans autorisation préalable des autorités.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Potentiel De Bio-Accumulation :

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **12.6. Autres effets néfastes**

## Activite

### Appellation HYDROXYDE DE SODIUM

#### Écotoxicité

Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 125

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 40-240

#### Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

#### Potentiel De Bio-Accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

#### Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

### Appellation TRISODIUM NITRILOTRIACETATE

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 114-470

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 560-1,000

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l 180-320

#### Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

#### Potentiel De Bio-Accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

#### Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

### Appellation C9-11 Alcohol 6EO

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 10

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 10

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l 10

#### Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

#### Potentiel De Bio-Accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

#### Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Informations Générales

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Récupérer et régénérer ou recycler si possible. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN) 1824

No. UN (IMDG) 1824

No. UN (ICAO) 1824

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation Officielle De Transport SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID/ADN 8

Classe ADR/RID/ADN Classe 8 - Matières corrosives.

No. D'Étiquette ADR 8

Classe IMDG 8

Classe/Division ICAO 8

Étiquettes De Transport

## Activite

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

**14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EMS	F-A, S-B
Code Hazchem	2R
No. De Danger (ADR)	80

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

Classe De Danger Pour L'Eau

WGK 2

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

## Informations Générales

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

## Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date De Révision 28/04/2011

Révision 3

## Phrases - R (Texte Intégral)

R40	Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.
R36	Irritant pour les yeux.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

## Mentions De Danger Complètes

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

## Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.